



APPEL A CANDIDATURES

Agent chargé de l'appui à l'analyse et à l'instruction des constats des dommages de grands prédateurs (H/F)

Au Parc national des Pyrénées

MODALITES DE RECRUTEMENT : INTERIM

CATEGORIE : niveau B

POSTE A POURVOIR : du 1^{er} avril au 31 décembre 2026 – 9 mois

La date limite de réception des candidatures est fixée au : vendredi 06 mars 2026

PRESENTATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

<https://www.pyrenees-parcnational.fr>

Le Parc national des Pyrénées, créé par le décret n° 67-265 du 23 mars 1967 est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement. Il a pour mission de connaître et de préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager de son territoire. Son action s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il met également en œuvre des politiques d'accueil, de sensibilisation et d'accessibilité à tous les publics.

Le Parc national des Pyrénées est organisé en deux zones : la zone cœur (45000 hectares) réglementairement protégée et l'aire d'adhésion composée de soixante-sept communes et environ 40000 habitants où l'établissement met en œuvre un projet concerté de territoire en collaboration avec les collectivités locales.

L'établissement compte 72 agents permanents répartis entre le siège situé à Tarbes et les trois unités territoriale du Parc : vallée des Gaves, Béarn & vallée d'Aure.

POSITIONNEMENT DU POSTE

Le poste est placé au sein du service connaissance et gestion des patrimoines naturels du Parc national des Pyrénées sous l'autorité hiérarchique du Chef de service. L'action de l'agent chargé de constat des dommages des grands prédateurs est coordonnée par le chargé de missions « grands prédateurs ».

Il est basé au siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes. Des déplacements occasionnels sont à prévoir sur le territoire du Parc.

CONTEXTE

Le Parc national des Pyrénées a en charge la conservation des patrimoines naturels. A ce titre, il s'occupe de l'indemnisation des dommages aux troupeaux domestiques causés par les grands prédateurs à partir de constat.

MISSIONS

Appuyer l'analyse, le traitement administratif et l'indemnisation des constats de dommages des grands prédateurs sur les troupeaux domestiques et d'autres missions techniques en appui au chargé de mission « grands prédateurs » ainsi qu'à l'assistante du service connaissance et gestion des patrimoines naturels.

ACTIVITES

À l'issue d'une formation interne dispensée lors de sa prise de poste, et sous la responsabilité du chargé de mission « grands prédateurs », l'agent aura pour mission la réalisation de l'analyse des constats, en vue de l'élaboration des conclusions techniques par le chargé de mission. Il/elle assurera également leur saisie et leur intégration dans le logiciel GEOPRED.

Il/elle assurera le volet administratif lié à la gestion des constats : édition et archivage des pièces constitutives des dossiers, envois aux éleveurs indemnisés et à l'ASP, ainsi que le suivi des dossiers ou la préparation des éléments de bilan.

Il/elle pourra apporter un appui ponctuel aux chargés de mission du service « connaissance et gestion du patrimoine naturel », notamment en renfort ou lors de missions de terrain.

COMPETENCES

Connaissances :

- Connaissance du milieu montagnard,
- Connaissance du monde agricole (du milieu de l'élevage ovin et bovin en particulier)
- Connaissances en matière de biodiversité
- Règles d'orthographe, de syntaxe et de grammaire.

Savoir-faire opérationnel :

- Travailler en équipe
- S'exprimer correctement à l'oral comme à l'écrit pour la rédaction des dossiers
- Connaître les outils informatiques pour la transmission des données
- Faire preuve de discrétion professionnelle

Savoir-être professionnel :

- Faire preuve de rigueur, professionnalisme et autonomie.
- Capacité aux déplacements
- Avoir le sens de l'organisation et faire preuve de réactivité

DIPLOMES, EXPERIENCES & NIVEAU de FORMATION

Diplôme BTS GPN, Bac + 3 à Bac + 5 avec base scientifique

Permis B indispensable

CONDITIONS D'ACCUEIL & DE GRATIFICATION

- le recrutement et la rémunération sont réalisés par une agence de travail temporaire – prestataire du Parc national des Pyrénées ;
- la rémunération est égale à 12,36€ brut / heure sur une base de 35 heures par semaine ;
- l'hébergement et de la restauration des agents intérimaires n'est pas prise en charge et relève de leur responsabilité

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature comprenant un curriculum vitae détaillé & une lettre de motivation sera adressé par voie électronique à sophia.munro@pyrenees-parcnational.fr

Pour toute demande de renseignements techniques : stephane.gipouloux@pyrenees-parcnational.fr
Chargé de mission agriculture, pastoralisme, milieux ouverts, grands prédateurs au service connaissance du Parc national des Pyrénées.

La date limite de réception des candidatures est fixée au : vendredi 06 mars 2026